

Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Comment s'occuper des animaux de compagnie et autres animaux

Si vous avez la COVID-19 ou si vous ou vos animaux de compagnie avez été exposés à la COVID-19

Quelques rapports indiquent que des animaux ont été infectés par la COVID-19. À l'heure actuelle, aucune preuve n'indique que les animaux de compagnie ou autres animaux domestiques jouent un rôle important dans la propagation de la COVID-19. Si vous êtes malade, il est recommandé d'éviter tout contact avec les animaux de compagnie et autres animaux, tout comme vous le feriez avec les autres personnes, jusqu'à ce que l'on en sache plus à ce sujet.

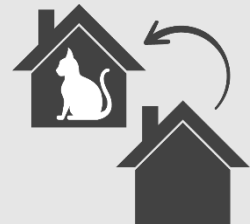
Gardez vos animaux de compagnie à l'intérieur

- Si vous êtes malade, demandez à une personne qui habite avec vous, et qui n'est pas malade, de s'occuper de vos animaux de compagnie.
- Si tout le monde est malade chez vous ou si vous vivez seul, il est préférable de garder vos animaux de compagnie chez vous, s'il est possible de s'en occuper.



Demandez-vous si vos animaux devraient être placés ailleurs

- Les personnes les plus à risque d'une maladie de COVID-19 grave (personnes de plus de 70 ans ou présentant des problèmes de santé sous-jacents) doivent éviter, si possible, de s'occuper temporairement d'animaux exposés.
- Les animaux doivent être isolés dans une partie de la maison afin d'éviter les contacts avec d'autres animaux ou personnes, si possible.



Évitez les contacts étroits ou prolongés avec les animaux

- Évitez autant que possible les contacts suivants avec l'animal de compagnie : serrer les animaux contre vous, les embrasser, les laisser vous lécher, partager la nourriture avec eux, les laisser dormir dans votre lit ou s'asseoir sur vos genoux.



Gardez les animaux de compagnie à l'écart des autres personnes et animaux

- Gardez le plus possible les animaux de compagnie à l'intérieur.
- Lorsque les chiens sont à l'extérieur, ils doivent être en laisse et à au moins deux mètres des autres personnes et animaux.



Prenez des précautions lorsque vous vous occupez d'animaux

- Lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou frottez-vous les mains avec un désinfectant à base d'alcool immédiatement avant et après tout contact avec des animaux domestiques, leur nourriture ou leurs fournitures.
- Abstenez-vous de tousser ou d'éternuer près des animaux. Toussez ou éternuez toujours dans votre coude ou dans un mouchoir en papier et nettoyez-vous les mains ensuite.
- Évitez toujours de vous toucher le visage.



S'ils ont été exposés à la COVID-19, surveillez vos animaux de compagnie pour tout signe de maladie

- Si votre animal montre des signes de maladie, appelez votre vétérinaire afin de déterminer si votre animal doit être vu dans une clinique ou s'il peut être soigné à la maison.



Évitez une exposition au bétail et à la volaille

- Les éleveurs de bétail devraient :
 - respecter les mesures de biosécurité habituelles de leur ferme;
 - limiter les contacts avec les animaux aux seuls contacts nécessaires à leur soin.
- Si possible, ne vous occupez pas de vos animaux si vous :
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 ou présentez des symptômes d'une maladie respiratoire;
 - avez été exposé à la COVID-19 ou à une personne atteinte d'une maladie respiratoire;
 - avez voyagé hors du Canada au cours des 14 derniers jours.
- Si vous devez vous occuper vous-même de vos animaux :
 - suivez les mesures de base de prévention et de contrôle des infections, comme décrites ci-dessus;
 - nettoyez et désinfectez tout équipement que vous touchez et qui sera en contact avec les animaux.

Pour en savoir plus sur le virus

Le COVID-19 est un nouveau virus. Il se propage par les gouttelettes respiratoires d'une personne infectée à d'autres personnes avec lesquelles elle a des contacts étroits, comme les personnes qui vivent ensemble ou qui fournissent des soins.

Vous pouvez aussi consulter des renseignements à jour sur le COVID-19 dans le site Web du ministère de la Santé : <https://www.ontario.ca/fr/page/nouveau-coronavirus-2019>.

Pour en savoir davantage, communiquer avec : _____

Les renseignements présentés dans ce document sont à jour en date du 31 juillet 2020.